



Bon de Commande CSE 2024-2025

Ce bon de commande est à retourner à hello@ucpaaquastadium-blois.com ou accompagné d'une enveloppe affranchie et du règlement à l'adresse suivante:
 Centre Aquatique Agl'eau
 30 Avenue Pierre Brossolette
 41000 BLOIS

Nom du CSE :
 Nom du Responsable :
 Téléphone :
 Mail :

Billets	Prix Agglomération	Prix Hors Agglomération	Quantité	Total
Unitaire Adulte	5,25€	6,45€		
Unitaire Enfant	4,20€	5,20€		
Carnet de 100 ADULTES (14 ans et +)	470,00€	575,00€		
Carnet de 100 ENFANTS (de 6 à 13 ans)	378,00€	457,00€		
Unitaire Balnéo (minimum de 20)	14,50€			
Unitaire Hydrobiking (minimum de 20)	14,50€			
Mode de paiement: Carte bancaire Chèque Virement (si virement merci de préciser la date de votre virement) _____ Pour les paiements en virement ce dernier devra se faire entre le 1er et le 20 de chaque mois.				TOTAL

Cette commande sera retirée le : __ / __ / _____, à __ h __
 Date et signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Conditions générales de vente

1. Conditions d'accueil

Le centre aquatique Agl'eau propose aux comités sociaux et économiques une vente de billetterie. Elle donne droit à un tarif préférentiel sur les entrées à l'univers aquatique, à l'univers balnéo ainsi qu'aux séances d'HydroBiking. Le billet est échangeable en caisse, contre un bracelet d'accès, permettant un passage le jour même durant les horaires d'ouverture du public (passage différé possible pour l'HydroBiking).

a) Espaces concernés

- Les billets « univers aquatique » donnent exclusivement accès à l'espace aquatique.
- Les billets « univers Balnéo » donnent accès à l'univers Balnéo ainsi qu'à l'espace aquatique aux horaires d'ouverture du public.
- Les billets « Séance d'Hydrobiking » donnent uniquement accès au cours d'Hydrobiking et ne permet pas de profiter avant ou après de l'univers aquatique.

L'espace Balnéo et Hydrobiking est réservé aux personnes majeures uniquement.

Les billets CSE n'ont pas de valeur monétaire, il n'est donc pas possible d'obtenir une autre prestation, même en complément d'un autre mode de paiement.

b) Conditions d'utilisations

Il est toléré d'utiliser une entrée aquatique adulte pour un enfant, mais l'inverse n'est pas possible, même contre deux billets adultes.

Aucun report de date ne pourra être effectué, ni par le CSE, ni par le centre aquatique. Tout report sera considéré comme abusif. Aucun billet dont la date de validité est dépassée ne sera accepté.

2. Conditions de vente

a) Validité des billets

Les billets pour l'univers aquatique ont une validité de 6 mois à compter de la date d'émission.

Les billets pour l'univers Balnéo ainsi que pour les séances d'Hydrobiking sont vendus à l'unité avec un minimum de commande de 20 billets et ont une période de validité d'un an à compter de la date d'émission.

Il est possible de mixer les deux avec un achat minimum de 30 billets (par exemple : 17 billets balnéo + 13 billets Hydrobiking)
La grille tarifaire est réévaluée chaque année au 1er septembre.

b) Commande et retrait des billets

Les commandes se font par courriel à hello@ucpaaquastadium-blois.com en joignant le bon de commande. Le retrait se fait à l'accueil du centre contre le règlement.

Pour recevoir la commande par courrier, il est nécessaire de nous envoyer une enveloppe préaffranchie ainsi que le règlement par chèque. A réception, nous préparons la commande dans les 24 heures et l'enversons accompagnée de la facture.

3. Règlement intérieur

a) Contrôle d'accès

Un justificatif d'appartenance à l'entreprise ainsi qu'une pièce d'identité peuvent être demandés par nos équipes à tout moment. A défaut de présentation de ces justificatifs, nous nous réservons le droit de refuser les billets.

b) Utilisation abusive

Est considéré comme utilisation abusive, toute présentation de billet CSE par un tiers non bénéficiaire tel que décrit précédemment.

Il est formellement interdit aux bénéficiaires de revendre leurs billets non utilisés. En cas de revente frauduleuse constatée dans l'enceinte de l'établissement (parking compris), la direction se réserve le droit de contacter les autorités compétentes, et communication sera faite auprès des responsables du CSE concerné.

L'accès à l'établissement sera automatiquement refusé en cas d'utilisation abusive. En cas de multiples utilisations abusives constatés pour un même CSE, la direction se réserve le droit de cesser tout partenariat avec le CSE concerné.